

## Pourquoi cette enquête ?

Cette enquête s'adresse aux personnes de **60 ans ou plus** vivant en établissement pour personnes âgées.

Elle porte sur les **conditions de vie** des personnes, leurs éventuelles **difficultés quotidiennes** liées à un problème de santé ou à l'âge et les **aides** dont elles bénéficient.

Pour compléter les informations obtenues auprès de ces personnes, **leurs proches** apportant un soutien (appelés les « aidants ») **sont interrogés dans le cadre d'une seconde enquête.**

L'enquêteur vous questionne sur la santé de la personne que vous aidez, les **types d'aides** que vous lui apportez, vos **relations** avec lui, ainsi que sur votre propre **santé** et votre **vie familiale, sociale et professionnelle.**

Mieux connaître ce que font les aidants, leur nombre, leurs difficultés, leurs besoins, permet d'apporter l'éclairage nécessaire à **l'orientation des politiques publiques.**

**Il s'agit d'une enquête d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire.**

## Exemples de questions :

- ▶ *Depuis combien de temps aidez-vous M./Mme ... en raison de son état de santé, d'un handicap ou de son âge ?*
- ▶ *Apportez-vous régulièrement un soutien moral, une présence, une compagnie à M./Mme ... en raison de ses problèmes de santé ou de son âge ?*
- ▶ *En raison de l'aide que vous apportez à M./Mme ..., avez-vous réduit vos possibilités de partir quelques jours (en week-end ou en vacances par exemple) ?*

## Pourquoi vous ?

L'un de vos proches a été interrogé dans le cadre de l'enquête CARE et vous a désigné comme aidant.

**Il est important de pouvoir vous poser quelques questions** même si vous considérez ce soutien comme allant de soi ou si vous avez du mal à vous reconnaître comme un aidant.

Votre participation à cette étude est essentielle pour la qualité des résultats.

## Résultats de la précédente enquête

L'enquête « Handicap-Santé auprès des aidants » (2008) a permis d'estimer à **4,3 millions** le nombre de proches aidant régulièrement dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou moralement au moins une personne âgée de 60 ans ou plus vivant à domicile, en raison d'un problème de santé ou d'un handicap.

Elle a permis de mettre en avant le défi que représente la **conciliation** du temps de l'aide avec la vie familiale et professionnelle de l'aidant.

Pour la **première fois en 2016**, l'enquête s'adresse également aux **aidants des personnes vivant en établissement.**

## Vos réponses sont-elles anonymes ?

**Toutes les informations obtenues sont exclusivement destinées à un usage statistique.** Elles ne peuvent en aucun cas servir à un contrôle ou à des fins commerciales.

**La confidentialité de vos réponses est garantie.** Dès la fin de la collecte, elles seront rendues anonymes et figureront dans un fichier ne permettant aucune identification des personnes enquêtées.

## Comment va se dérouler l'enquête ?

La collecte se déroule entre septembre et décembre 2016.

La réalisation de l'enquête est confiée à TNS Sofres. **Un enquêteur** vous contacte pour convenir d'un rendez-vous téléphonique.

Si vous êtes présent dans l'établissement dans lequel réside la personne à qui vous apportez une aide au moment où celle-ci est interrogée, les questions vous concernant peuvent vous être posées sur place, au cours d'un entretien en face à face.

L'enquêteur de TNS Sofres est muni d'**une carte officielle et tenu au secret professionnel.**

Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur l'enquête, vous pouvez joindre TNS Sofres au numéro vert suivant : **0801 800 903** (du lundi au vendredi, entre 9 h et 20 h).

### Zoom sur le « congé proche aidant »

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement est parue au Journal officiel du 29 décembre 2015. Elle transforme le **congé de soutien familial** en « **congé de proche aidant** » (cf article L3142-22 modifié). Ce congé permet à toute personne, sous certaines conditions, de cesser son activité professionnelle afin de s'occuper d'un proche handicapé ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité.

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16920>

## Quelles sont les **missions** de la **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la recherche (Drees)**

La Drees est le service statistique du ministère des affaires sociales et de la santé.

Elle est chargée de collecter, traiter, analyser et diffuser l'information statistique dans les domaines de la santé et de la solidarité.

Avec l'Institut national des statistiques et des études économiques (Insee) et les autres services statistiques ministériels, elle fait partie du système statistique public, qui assure en toute indépendance sa mission de service public.

L'utilisation des renseignements individuels collectés sera conforme à la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Les dispositions de l'article 6 interdisent notamment toute utilisation à des fins de contrôle fiscal.

Les données de cette enquête pourront être rapprochées des informations administratives auxquelles la Drees a accès, dans les mêmes conditions de sécurité et de garantie de la confidentialité.

## À quoi servent les informations collectées par la Drees?

Les enquêtes de la Drees servent à **alimenter des études économiques et sociales** qui intéressent un large public.

La Drees publie sur son site Internet de nombreuses données et analyses accessibles à tous.

Elle répond chaque jour à des questions émanant des horizons les plus divers : **journalistes, entreprises, enseignants, chercheurs, pouvoirs publics, collectivités locales, administrations ou particuliers.**

---

Pour toute information statistique sur la santé et la solidarité, vous pouvez :

- **consulter le site de la Drees :**  
<http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/>
- **envoyer une demande d'information à :**  
[drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr)

---

**Merci pour votre participation !**

# Enquête sur la santé et les conditions de vie des aidants de l'entourage

**Enquête par sondage**  
**Septembre – Décembre 2016**

